

**CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

Extrait de procès-verbal de la séance  
du 5 octobre 2022

Présidence de M. Xavier DURUSSEL

Conseillers-ères présents-es : 85

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;
- vu le rapport de la commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**décide :**

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté en annexe du préavis, les ratifications légales étant réservées.

Ainsi délibéré le 5 octobre 2022

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Xavier Durussel

Tatyana Laffely Jaquet